

224 rue Pierre Legrand - BP 10025 - 59007 LILLE CEDEX T. +33 3 20 04 10 28 - E. accueil.59196@notaires.fr www.emaille-bricard.notaires.fr

# PIECES ET INFORMATIONS A FOURNIR POUR L'ACHAT DE VOTRE BIEN

Vous êtes acquéreur(s) d'un bien immobilier (appartement, maison, immeuble ou terrain)?

Nous vous remercions de bien vouloir compléter et nous retourner ce document avec les pièces demandées, afin de permettre à votre notaire d'appréhender au mieux votre projet dans sa globalité et vous prodiguer le conseil le plus approprié et circonstancié.

Les informations ainsi transmises nous permettront de préparer au mieux votre contrat afin qu'il corresponde exactement aux accords intervenus avec votre vendeur. Il nous permettra aussi de vous orienter sur les modalités de votre acquisition, de votre projection et également sur la comptabilité du bien avec vos projets.

De même, n'hésitez pas à nous solliciter pour toutes questions, nous sommes à votre disposition pour vous aider, par téléphone, e-mail ou rendez-vous, et cela pendant tout le déroulement de votre opération.

VOTRE SITUATION & VOS COORDONNÉES
Vos prénom.s et nom.s :
Pièces à joindre
Joignez à votre envoi :
1. Le formulaire de renseignements ci-joint, à
compléter, dater et signer par chaque personne se portant
acquéreur (n'oubliez-pas d'y <b>attacher les <mark>justificatifs</mark></b>
demandés) afin de nous renseigner sur votre situation.
2. Un relevé d'identité bancaire nominatif daté et signé
(si le compte est joint, veuillez chacun indiquer "bon pour ordre de verser les sommes me revenant personnellement
sur ce compte joint" et faire précéder votre signature de
vos prénom et nom).
Vos coordonnées bancaires nous permettrons de vous
restituer l'éventuel trop-perçu sur les sommes versées.
<u>Disponibilités</u>
3. Indiquez ici vos disponibilités récurrentes pour
organiser la tenue des rendez-vous, durant les heures
d'ouverture, à l'horaire et au jour qui vous conviennent le mieux (formulez plusieurs propositions et comptez environ
+/- 1h30):
, 1130).
Sur demande, une visio-conférence peut aussi être prévue
pour les rendez-vous intermédiaires avec votre notaire et
pour certains actes.
En cas d'indisponibilité, une <b>procuration</b> peut, sauf

exception, vous être adressée pour les rendez-vous de

signature. Dans ce cas, nous en faire part dès que possible, afin de pouvoir anticiper la préparation et l'envoi du document.

# **MODALITÉS JURIDIQUES DE VOTRE ACHAT**

4. Vous réalisez votre acquisition :  In nom(s) propre(s) - seul(e) ou à plusieurs (passez au point 6.)  Par une autre personne (compléter le point 5. après vous être assuré(s) qu'une faculté de substitution soit prévue à la promesse ou que celle-ci soit acceptée par le
vendeur)  5. Seulement dans le cas où vous ne réaliserez pas votre acquisition en nom propre, indiquez ci-après l'identité la personne que vous décidez de vous substituer :  1. Il s'agit d'une personne physique, dont le prénom, nom, adresse, téléphone et courriel sont :
Il s'agit d'une personne morale (société, etc.) qui est :

- réaliser les formalités administratives attachées.



Le régime fiscal de la société est ou sera :    I'impôt sur le revenu (IR)   I'impôt sur les sociétés (IS)	
6. Seulement dans le cas (sinon <u>passez au point 8</u> ) où vo réaliserez votre acquisition en noms propres et plusieurs:  Vous êtes marié.e.s:	
sans contrat de mariage (régime légal français la communauté), le bien acquis appartiendra à communauté existante entre nous, sauf remploi fonds propre à un.e époux.se (Cf. point 13) avec contrat de mariage (régime conventions français), le bien acquis nous appartiendra selon le	la de n <i>el</i>
modalités prévues dans notre contrat de mariage.  Vous n'êtes pas marié.e.s :	
<ul> <li>✓ Vous souhaitez que vos quotités indivis d'acquisition (%) stipulées de manière définiti dans votre acte d'achat soient calculées proportion de vos efforts financiers respectifs (ta dans la mobilisation de l'apport initial que remboursement des mensualités de l'emprunt).</li> <li>✓ Dans ce cas et lors de la revente, le prix de ven sera partagé entre nous selon ces quotités (%)</li> <li>✓ Vous souhaitez que vos quotités d'acquisition (</li> </ul>	ve en nt du te
stipulées de manière définitive dans l'acte soie	nt
égales à chacun.e (moitié/moitié).  Dans ce cas et lors de la revente, le prix de ven	te
sera partagé entre vous par moitié.	
Vos souhaits nous permettront de vous conseiller da votre choix et de les encadrer dans une éventue convention qui sera préparée avec vous et insérée da votre acte d'achat, pour anticiper une éventuelle revente.	lle
7. Avez-vous déjà prévu vos dispositions de dernièr volontés, en cas de décès ? (testament ou donation ent	
époux)  Oui (mais une mise à jour est peut-être nécessair n'hésitez pas à évoquer le sujet avec nous)	
Non et vous souhaitez prévoir la mise en œuvre d'u telle protection : nous sommes à votre disposition po aborder les règles civiles et fiscales	
Non, vous ne souhaitez rien prévoir	
Nous vous rappelons qu'en l'absence de telles disposition le Code civil prévoit notamment en cas de décès : - Que le / la concubin.e survivant.e n'a aucun droit dans	
succession de la personne décédée avec qui il / elle viva	
même en cas d'acquisition en commun; - Que le / la partenaire de pacte civil de solidarité n'a auc droit dans la succession de son / sa partenaire défunt.e	

ne disposera que du droit à rester un an dans le logement;

- Que le / la conjoint.e marié.e survivant.e peut être dans

une situation d'inconfort si son époux.se décédé.e laisse

- des enfants d'un autre lit, auquel cas le / la conjoint.e

survivant.e ne disposera que du droit à rester sa vie

dans le logement constituant la résidence principale commune au jour du décès s'il est la propriété du

pour lui succéder :

couple et du quart des biens dont le défunt était propriétaire (y compris le logement);

- des parents (mère ou père) encore en vie. Le / la conjoint.e survivant.e ne disposera alors que d'un droit à rester sa vie dans le logement constituant la résidence principale commune au jour du décès s'il est la propriété du couple. Chacun des parents aura droit à un quart des biens dont son enfant décédé était propriétaire.
- des frères et sœurs qui pourraient faire valoir dans certains cas (biens reçus par don ou succession) des droits dans la succession de la personne décédée.

En toute hypothèse, il pourrait être opportun de solliciter un rendez-vous avec nous avant ou après votre acquisition pour évoquer la protection au sein de votre couple en cas de décès.

### FINANCEMENT DE VOTRE ACHAT

### **Estimation des frais**

Vous pouvez estimer le montant de vos frais d'acquisition en <u>cliquant ici</u> (https://www.immobilier.notaires.fr/fr/frais-de-notaire)

#### Provision

#### 8. Provision sur frais d'achat à nous verser

Afin de nous permettre de procéder aux demandes de pièces et formalités préalables à la préparation de votre acte (consultation de fichiers publics payants not.), nous vous remercions de nous adresser dès l'ouverture de votre dossier une provision par virement bancaire <u>uniquement</u>, en rappelant en référence vos prénoms et noms, sur le compte de l'Office dont les références sont les suivantes :

IBAN: FR20 4003 1000 0100 0011 7614 R61

**BIC: CDCGFRPPXXX** 

(Le RIB de ce compte figure également en dernière page)

La somme à nous adresser est de :

- **365** € si l'étude se charge de la rédaction du compromis ou de la promesse ;
- 200 € dans les autres cas (compromis déjà signé en agence notamment).

Le solde de cette somme vous sera restituée si votre acquisition ne va pas jusqu'à son terme, par virement bancaire sur le RIB que vous nous aurez transmis.

9. Avis de votre virement à nous adresser mentionnant l'IBAN complet de votre compte émetteur du virement impérativement (pour justifier auprès de l'administration fiscale de la provenance de vos fonds dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme).

<u>A défaut</u>, d'avis de virement régulier ou d'un relevé de compte bancaire faisant apparaître le débit et l'IBAN compte émetteur, il convient de nous adresser une **attestation de provenance de vos fonds**, signée par votre banque *(modèle ci-après à lui fournir)* 

Initiales :	
iiiitiaies .	



# Apport.s personnel.s ou fonds propres

10. Précisez ici le montant de vos apports personnels respectifs, qui servira au paiement du prix, des frais et des travaux projetés (indiquez 0 si vous n'en avez pas et passez

<u>au point 14</u> ):						
Nom.s :		Montant				
			€			
votre épargne sa Non Oui dans ce co	lariale ? as, n'hésitez ire de la bar	pas à nous I <mark>que</mark> déten	nnel provient-il de adresser, <u>en temps</u> teur de celui-ci, que le déblocage des			
directement de vous êtes propri de vente, pour ac Non Oui - dans ce du compromis de	la vente d'u étaire.s ? (e. heter, sans p cas, n'hésite e vente de v	n autre bio exemple : je passer par u ez pas à no otre bien s	us adresser la <mark>copie</mark> s'il est déjà signé ou			
signature. N'hésitez pas à no mieux dans le te votre achat s'ils	ous interrog mps, le déro s sont liés,	er afin de p Julement d mais aus	our étude avant sa nouvoir organiser au e votre vente et de ssi organiser votre s d'achat n'est pas			
13. Une partie de somme d'arge	ent provena	=	nnel proviendra-t-il			
- d'une successio						
- des économies	•	vant votre	union,			
- de la vente d'u	n bien dont	vous étiez	propriétaire, avant			
votre union.						
			oindre le <mark>justificatif</mark>			
			tter pour que nous ne <i>"déclaration de</i>			
			ntérêt, de retracer			
l'origine de ces fo						
Prêt.s bancaire.s						
			tif de.s l'emprunt.s			
des frais et des	travaux pr	ojetés, en	u paiement du prix, fonction de l'état quez 0 si vous n'en			
faites pas et <i>passez au point 17</i> ):						
<del>{                                     </del>	Drôt = 01	1.	Drôt n°2			
Nature du prêt	Prêt n°1 Amorti		Prêt n°2 Amortissable			
Tatale du piet	Relais		Relais			
77 H	In Fine		In Fine			

Nom du prêteur

		NOTAIRES
(facultatif, si		
non encore		
choisi):		
•		
Nom de		
l'agence, du		
conseiller,		
téléphone et		
courriel		
(facultatif, si		
non encore		
choisi) :		
Emprunteur.s		
A quel.s nom.s		
sera l'emprunt		
Quelles seront		
les quotités en		
% de		
remboursement		
des mensualités		
par le.s		
emprunteur.s		
Montant prêt.s	€	€
Taux max.	%	%
Durée du prêt	ans	ans
Garantie.s	hypothécaire	hypothécaire hypothécaire
demandée.s	(privilège,	(privilège,
(facultatif, si	hypothèque)	hypothèque)
vous ne savez	cautionnement	cautionnement
pas encore)	(par un organisme) autre	(par un organisme) autre
Ces premières	informations indi	catives vont nous
		projet, la préparatior
		fonds nécessaires au
paiement du prix (		
l'obtantion de	votro prôt átort	déterminant dans
	•	
		votre projet, il es
		ou par courrier, dè
réception et <u>en te</u>	mps utiles :	

- la lettre d'accord écrit de principe de la banque (ou la ou les lettres de refus de prêt);
- la copie intégrale de votre offre de prêt (conditions particulières et générales de votre financement).

<b>15</b> .	Dans	le	cadre	de	votre	recherche	de	financement,
aur	ez-vou	s o	u avez-	vou	ıs reco	urs à un cou	ırtie	r en prêt ?
	Non							

Oui, il s'agit de la personne suivante dont le prén nom, société de courtage, adresse, téléphone et cou	
sont :	



16. Souscrirez-vous, dans le cadre de votre achat, à un prêt relais dans l'attente de la vente d'un autre bien dont vous êtes propriétaire.s ?  Non Oui - dans ce cas, n'hésitez-pas à nous solliciter, à la demande de votre banque, qui aura peut-être besoin d'un	couleurs, formes, matériaux, etc.) ou augmentant la superficie (aménagement d'un garage ou d'un grenier en pièce de vie, etc.) ou le nombre de logement.s ?  Non Oui dans ce cas les caractéristiques de votre projet :
document de notre part, nous engageant à lui verser les fonds provenant de votre vente à venir, appelé "ordre irrévocable".	Nous vous invitons dans ce cas, à vérifier la compatibilité de votre projet avec les <i>règles d'urbanisme</i> applicables sur le
17. Quel est la destination du bien acquis, c'est-à-dire "l'utilisation en vue de laquelle il a été construit"?  Habitation (logement, hébergement)  Commerce et activités de service (artisanat et commerce de détail, restauration, commerce de gros, activités de services où s'effectue l'accueil de la clientèle, cinéma, hôtels, autres hébergements touristiques)	territoire de la commune et à solliciter de cette dernière, selon les cas, une décision de non opposition à déclaration préalable de travaux ou un permis de construire.  Si le bien acquis est en copropriété, nous vous recommandons de vérifier la compatibilité de votre projet avec le <i>règlement de copropriété</i> et à solliciter, le cas échéant, du syndicat des copropriétaires, un accord de l'assemblée générale pour effectuer les travaux.
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire (industrie, entrepôt, bureau, centre de congrès ou d'exposition)  Equipements d'intérêt collectif et services publics (locaux des administrations publics, établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale, salle d'art, de spectacles et équipements recevant du public)  Exploitation agricole et forestière (exploitation agricole, exploitation forestière)	Si le bien acquis est destiné à la location, nous vous conseillons de vérifier:  - que chaque logement répond aux exigences nationales, départementales et métropolitaines en la matière location d'un logement. Une déclaration ou une autorisation de mise en location sera parfois à demander à la Ville (Lille, Lomme, Hellemmes, par exemple);  - que le niveau de loyer de votre prévisionnel financier est conforme à l'encadrement des loyers de certaines villes
18. Quel est l'usage du bien acquis, c'est-à-dire "ce à quoi le bien acquis est utilisé"?  Usage de locaux d'habitation ou mixte (logement.s) Autre usage (activité de location de logements meublés de courtes durée (AirBnB par exemple), activité commerciale ou professionnelle)	(par exemple, Paris, Lille, Hellemmes et Lomme).  Ces éventuels changements devront peut-être être accompagnés d'une déclaration de changement d'affectation fiscale auprès du centre des impôts fonciers compétent pour le calcul et la mise à jour des impôts locaux.
19. Souhaitez-vous modifier la destination, l'usage ou l'affectation du bien objet de votre achat ?  (Par exemple, transformer une partie du bien à usage d'habitation, en commerce ou en bureaux)  Non Oui - dans ce cas les caractéristiques de votre projet :	Si votre compromis n'est pas encore signé, il est possible à votre demande et avec l'accord de votre vendeur, d'ériger l'obtention de cette décision en condition suspensive de votre achat, afin de sécuriser votre transaction ("je n'achète que si j'ai telle autorisation").
	FISCALITE DE VOTRE ACQUISITION
Si vous envisager un changement de <i>destination</i> de votre bien (même sans travaux), ce changement doit être précédé soit d'une décision de non opposition déclaration préalable de travaux ; soit d'une décision de permis de construire	21. Vous faites le présent achat, dans le but :  d'y établir votre résidence principale ou secondaire - dans ce cas passez <u>au point 26</u> dans le but de le revendre (intention spéculative)  dans le but de le mettre en location (investissement)  dans le but de le mettre à disposition d'un parent
construire. Si vous envisager un changement d' <i>usage</i> , une autorisation préalable avec ou sans compensation sera parfois à demander auprès de la Ville ( <i>Paris</i> , <i>Lille</i> , <i>Lomme</i> & <i>Hellemmes</i> , <i>notamment</i> ).	Revenus locatifs  22. Si vous souhaitez mettre le bien acquis en location, quel régime fiscal pensez-vous adopter dans le cadre de votre déclaration d'impôt sur le revenu ?  Location nue/vide - revenus fonciers (régime micro-
20. Projetez-vous de réaliser des travaux de construction et/ou de rénovation modifiant l'aspect extérieur du bâtiment (réfection des murs extérieurs, toitures, remplacement des partes et fenêtres ques changement de	foncier ou réel)

Initiales :



☐ Régime loueur en meublé non professionnel (LMNP) (régime micro-BIC ou régime réel)	En conséquence, faire opérer toutes les formalités nécessaires à la réalisation de cette opération.
Régime loueur en meublé professionnel (LMP)	Et par là même procéder à toute.s notification.s, signer
(BIC, IS, microentreprise)	toutes pièces ;
(5.6) 16) 111010611111 641106)	Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces et
Ne sais pas encore - dans ce cas, nous pouvons vous	généralement faire le nécessaire.
renseigner de manière circonstanciée sur le régime fiscal	
adapté à votre situation.	VOS LIBRES PROPOS
De plus, l'appui d'un expert-comptable est recommandé	
pour effectuer les déclarations fiscales relatives à la	Indiquez ici, ce que vous attendez de votre notaire et ce
location meublée.	qui vous apparait déterminant pour l'acquisition de votre
	bien ou ce un élément qui vous paraît utile de porter à
23. Le bien acquis doit-il faire l'objet d'un engagement de	notre connaissance et qui peut aider au bon déroulement
location lié à un avantage fiscal (Lois "Pinel" dans le neuf,	de votre dossier :
"Denormandie" dans l'ancien, conventionnement ANAH) ?	
Non	
Oui, précisez lequel :	
Taxe sur la valeur ajoutée	
24. Avez la qualité d'assujetti à la TVA ?	
Non	
Oui, précisez votre n° de TVA intracommunautaire :	Comment vous avez-nous connu ?
Tenue de votre comptabilité	
25. Avez-vous un expert-comptable chargé de vos	
déclarations fiscales ?	
Non	
Oui - Indiquer ses prénom, nom, adresse, téléphone et	
courriel :	ENVOI DE VOS ELEMENTS
All	
	Nous vous remercions de nous retourner ce questionnaire
	et le.s formulaire.s de renseignements dument complétés :
	- lors de notre rendez-vous préalable à la signature avec le
MOTIVATION DE VOTRE ACHAT	notaire ; - au moyen d'un dépôt auprès de notre secrétariat ;
	- en nous les adressant par courrier ;
26. Pour quelles raisons achetez-vous ce bien ?	- en nous les adressant par e-mail (vous pouvez nous les
Je mets en vente ou j'ai vendu de ma résidence	envoyer par mail sans signatures dans un premier temps
principale actuelle ;	avant de nous les adresser signés) ;
Je suis locataire et je désire accéder à la propriété ;	- ou en les téléchargeant sur votre espace personnel
Je souhaite investir ;	accessible en cliquant ici ou via l'onglet Mon compte de
Autre cause (précisez):	notre site internet www.emaille-bricard.notaires.fr
	Merci de porter vos initiales en bas de chaque page, le lieu,
	la date et votre / vos signature.s ci-dessous
VOTRE MANDAT	
Le.s signataire.s des présentes charge.nt la société	Fait à :
d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée	
"EMAILLE BRICARD NOTAIRES" titulaire d'un office	Le:
notarial à LILLE (Nord), 224 rue Pierre Legrand, d'établir un	Signatura c .
acte de vente, et le cas échéant une promesse de vente si elle n'a pas été établie, et/ou de les assister à cette	Signature.s:
occasion, d'un bien situé à (complétez l'adresse exacte) :	
occusion, a an oren situe a (completez i dulesse exacte).	
\[\]	



# REFERENCES BANCAIRES DU COMPTE DE L'ETUDE



# Relevé d'Identité Bancaire



Relevé d'Identité Bancaire DRFIP NORD PAS DE CALAIS 82 AVENUE KENNEDY BP 70689 59033 LILLE CEDEX

Cadre réservé au destinataire du relevé

EMAILLE BRICARD NOTAIRES 224 RUE PIERRE LEGRAND 59800 LILLE Domiciliation : SIEGE SOCIAL

 Code Banque
 Code Guichet
 N° de compte
 Clé RIB

 40031
 00001
 0000117614R
 61

 Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN)

 FR20 4003 1000 0100 0011 7614 R61

 Identifiant International de la banque (BIC)

 CDCGFRPPXXX

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc...). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et évite des évelamations ouvrerreur ou relatrd dismutations outer retur ou une teatrd dismutations.

# ATTESTATION DE PROVENANCE DE FONDS A COMPLETER PAR LA BANQUE

(à faire compléter par votre banque lors de l'émission du virement bancaire et à nous adresser)
La banque émettrice (nom de la banque émettrice) :
Atteste avoir émis le virement bancaire tiré sur ses caisses, ayant les caractéristiques suivantes :
Montant : €
Bénéficiaire : EMAILLE BRICARD NOTAIRES
Date d'émission :
Ce virement bancaire a été émis sur l'ordre de (identité du titulaire du compte débité dans les livres de la banque) :
Dont le compte dont il est titulaire dans nos livres a été dûment débité.
Fait à
Le
(à compléter, dater et signer <u>avec cachet</u> par l'agence bancaire)

Page 6 sur 6 Initiales :